

Vendredi 16 octobre 2020

MASQUES DIM : LE SCANDALE SANITAIRE !

[Un article](#) du média indépendant Reporterre publié le 13 octobre a mis en lumière la **toxicité potentielle des masques DIM**, fournis aux personnels de l'Education Nationale en septembre. Cette information a connu un certain succès auprès de plusieurs médias mainstream, et a même été relayée par une députée de la France Insoumise, Sabine Rubin, lors d'une [question à l'Assemblée](#).

- Article du [Nouvel Obs](#)
- Article du [Huffington Post](#)
- Article de [BFM](#)

Fidèle au mépris qu'il consacre aux agent-es de son ministère, Jean-Michel Blanquer n'a pas répondu sur ce point, se limitant à critiquer « les vaines polémiques » de l'opposition.

La protection des agent-es : un devoir de l'employeur

Depuis le début de la crise, nous n'avons cessé, en tant qu'organisation syndicale dédiée à la défense des travailleurs-euses, de rappeler cette obligation à notre employeur.

Nous avons informé la profession sur les dangers et les moyens d'action, en multipliant les articles et communiqués sur la qualité des masques :

- au niveau local le [16 mai 2020](#) ; le [17 septembre 2020](#) ; le [23 septembre 2020](#) ; etc
- au niveau national le [19 mai 2020](#) ; le [11 septembre 2020](#) ; etc

Nous avons réclamé des équipements de protection, des masques chirurgicaux, des aménagements pour permettre le respect des gestes barrière dans nos locaux...

- échanges avec le DASEN le [14 mars 2020](#) ; le [30 avril 2020](#) ; le [5 mai 2020](#) ; le [28 août 2020](#) ;
- échanges avec le ministre le [25 mars 2020](#) ; le [14 octobre 2020](#) ;

Et la réponse que nous apporte notre ministre est éloquente : protocoles sanitaires allégés, distanciation rendue facultative, distribution de masques en tissus qui ne sont, rappelons le, **ni des équipements de protection, ni des dispositifs médicaux !**

D'abord considérés par l'ARS comme insuffisamment protecteurs face aux élèves, ils ont été magiquement réévalués par le [Haut Conseil pour la Santé Publique](#) (HCSP) : rendus si protecteurs que les agent-es de l'EN ne pouvaient plus être considéré-es comme des cas contacts !

Rappelons que nous parlons de masques « alternatifs », « grands publics ». Fournis pour une profession qui les porte 6 à 8h par jour, et dont l'outil de travail principal, la voix, est mis en danger... [Emmanuel Macron les a testés, il n'a pas aimé !](#)

Ne nous laissons plus maltraiter !

Nous vous invitons à remplir des fiches dans le [Registre Santé et Sécurité au Travail](#). Pour rappel le RSST est un **document à valeur juridique essentielle** pour alerter l'administration sur tous les problèmes relatifs à la santé et à la sécurité des personnels et usagers, mais c'est également un outil de lutte sur la question des conditions de travail.

Ci-dessous un modèle de texte dont vous pouvez vous inspirer pour votre fiche RSST :

"J'ai appris par l'intermédiaire d'un article du site d'information Reporterre le 13 octobre 2020 que les masques distribués aux personnels de l'éducation nationale étaient traités au zéolithe d'argent. Ce biocide est considéré comme potentiellement toxique pour la santé humaine. Je porte ce masque devant mes voies respiratoires 4/5 jours par semaines et 6/7/8 heures par jour."

Il est possible d'organiser des [actions de restitution de ces masques](#), devant les circonscriptions, les inspections académiques, les rectorats... comme l'ont déjà fait les collègues des Pyrénées-Orientales ce mercredi 14 octobre.

[Contactez-nous](#) si vous souhaitez organiser ce genre d'action.

Au delà de la fiche RSST, vous pouvez relire l'article recensant [tous les moyens disponibles](#) pour protéger notre santé au travail.

Soyons nombreux-euses à agir : le collectif nous protège et nous renforce !